

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

SECTEUR AQUATIQUE - GÉNÉRAL



CENTRE AQUATIQUE
Entre fleuve et
montagnes

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Qui accepte-t-on au Centre aquatique ?

Les résidents de Beaufré, Saint-Joachim et Sainte-Anne-de-Beaufré, ainsi que :

- Propriétaires d'entreprises dans l'une des 3 villes;
- Policiers de la SQ (entraînement);
- Grands-parents résidents avec leurs petits-enfants non résidents;
- Petits-enfants résidents avec leurs grands-parents non résidents;
- Travailleurs d'un autre pays qui est présentement sous contrat de travail résidant dans l'une des 3 villes;
- Propriétaires d'une résidence secondaire (incluant conjoint(e) et enfants s'ils demeurent à la même résidence principale);
- Association Bénévole Côte-de-Beaufré (avec une réservation, pour leur clientèle de personne à mobilité réduite et/ou perte d'autonomie et/ou vivant une situation d'exclusion sociale, et ce même si celle-ci provient de villes qui n'ont pas signé d'entente);
- Écoles primaires des 3 villes (avec une réservation);
- École secondaire Mont-Sainte-Anne (avec une réservation);
- Centre d'éducation des adultes (avec une réservation);
- CPE La Peluche dont l'installation est sur le territoire de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré et Saint-Joachim (avec une réservation).

DÉFINITIONS

Résident : Personne physique ayant sa résidence principale ou propriétaire non domicilié qui reçoivent un compte de taxes municipales à Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré ou Saint-Joachim. Sont aussi considérés comme résidents les enfants des propriétaires de résidence principale ou non domiciliée. Les propriétaires d'entreprise qui reçoivent un compte de taxes municipales soit de : Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré ou Saint-Joachim sont également admis comme résident. Si le conjoint(e) du propriétaire de la résidence secondaire demeure à la même adresse de résidence principale ainsi que les enfants, ils ont accès au Centre aquatique.

Famille : Ensemble constitué par le(s) parent(s) et leur(s) enfant(s) ayant un même lieu de résidence principale.

BONNET DE BAIN

Le bonnet de bain est optionnel pour tous les participants dans les bassins du Centre aquatique. Les cheveux longs doivent être attachés.

ANNULATION D'ACTIVITÉ ET/OU DE COURS

Pour des raisons hors de notre contrôle par exemple; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit ou une partie de celle-ci.

Selon le temps manqué, le personnel prendra l'une des décisions suivantes :

BAIN LIBRE

- Si plus de 50 % du temps de baignade a été utilisé par le client, il n'y a pas de crédit offert;
- Si moins de 50 % du temps de baignade a été utilisé par le client, un crédit de reprise sera offert.

COURS ENFANTS OU ADULTES

- Si plus de 50 % du temps d'enseignement du cours a été donné, il n'y aura pas de reprise de cours à la fin de la session;
- Si moins de 50 % du temps d'enseignement du cours a été donné, le cours sera entièrement repris à la fin de la session au même horaire, lorsque la situation le permettra.

ACCÈS À L'ENCEINTE DE LA PISCINE

Pour des raisons de sécurité et de respect pour les autres usagers occupant la piscine, nous demandons aux clients d'attendre dans la zone des Plexiglas, et ce, jusqu'au début de leur activité.

Le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

CELLULAIRE ET PRISE DE PHOTOS

Il est interdit de prendre des photos dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. L'utilisation du cellulaire est interdite dans l'enceinte du Centre aquatique.

VESTIAIRE FAMILIAL

Le vestiaire du Centre aquatique est familial, tous les genres y sont admis. Il est obligatoire d'utiliser les cabines pour vous changer et de respecter l'intimité des autres usagers.

Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte de 16 ans et +.

CHAUSSURES ET POUSSETTES

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure provenant de l'extérieur (bottes, souliers, sandales, etc.) n'est tolérée dans les vestiaires. Veuillez les laisser dans les étagères avant les tourniquets.

Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il peut être très glissant. Pour la même raison, les poussettes sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Un stationnement à poussette est à la disposition des parents à l'entrée des vestiaires. Les poussettes peuvent être laissées dans l'air d'observation.

NOURRITURE ET BOISSON

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une bouteille de plastique) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine ni dans les vestiaires.

FÊTES ET JOURS FÉRIÉS

Toutes les activités sont maintenues lors des fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi saint, fin de semaine de Pâques, lundi de Pâques, fête des Mères, Saint-Jean-Baptiste, Fête du Canada, fête des Pères, Halloween, Journée nationale des Patriotes, fête du Travail et Action de grâce.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus sont remisés sur une table dans l'air d'observation.

À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de don.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES

AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES LIBRES

PRÉSENCE DES PARENTS – ENFANTS DE 8 ANS ET MOINS

Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte responsable de 16 ans et plus. Celui-ci doit être en surveillance constante de l'enfant et se trouver à une portée de bras dans l'eau.

CODE ÉTHIQUE DU NAGEUR

Pour un entraînement agréable en couloir, soyez respectueux envers les autres nageurs :

1. Nagez dans le couloir correspondant à votre vitesse;
2. Le personnel se réserve le droit de demander aux nageurs de changer de couloir au besoin afin de s'adapter aux particularités de chaque bain;
3. Nagez en conservant votre droite;
4. Effectuez les virages au centre du couloir;
5. Déplacez-vous sur les côtés afin de libérer le centre du couloir lorsque vous êtes arrêté aux extrémités d'un couloir;
6. Passez à la gauche du nageur lorsque vous effectuez un dépassement et assurez-vous qu'il n'y ait pas de nageurs en sens inverse pendant la manœuvre;
7. Conservez votre vitesse si l'on vous dépasse et nagez près du câble. Si vous êtes près du mur, arrêtez-vous et laissez passer le nageur qui souhaite vous dépasser;
8. Rangez le matériel utilisé à l'endroit approprié (planches, palmes, etc.);
9. Respectez les autres nageurs, et ce, en tout temps;
10. Assurez-vous de respecter les règles vestimentaires dans les piscines.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES

AUX COURS POUR ENFANTS ET ADULTES

COURS DE NATATION JEUNESSE

PRÉSENCE DES PARENTS

Pour des raisons de sécurité et pour favoriser les apprentissages, le nombre de parents présents sur le bord de la piscine est contrôlé ainsi :

- Groupes Parent et Enfant | Préscolaire 1 : seul le parent accompagnateur allant dans l'eau est admis;
- Groupes Préscolaire 2 à 5 et Nageur 1 à 6 : un seul parent est admis pour assister au premier cours de la première semaine de la session dans l'enceinte de la piscine. À partir de la semaine 2 des cours de natation, un seul parent est admis pour aller reconduire l'enfant à l'emplacement du cours. Les parents doivent rester dans l'air d'observation durant la durée du cours;
- Nageur 7 à 10 : les parents ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine.

Les parents sont invités à observer le déroulement des cours de leur(s) enfant(s) dans l'air d'attente où se trouvent les tables.

RENCONTRE DES PARENTS

Les parents sont invités à rencontrer le moniteur de leur(s) enfant(s) deux fois pendant la session :

- À la sixième semaine lors des évaluations de mi-session pour discuter des progrès de l'enfant;
- À la dixième semaine lors de la remise du carnet pour le résultat final.

CARNETS

Les participants ayant déjà un carnet de progression du programme Nager pour la vie de la Société de sauvetage sont priés de l'apporter au premier cours. Les carnets des enfants absents lors du dernier cours seront disponibles à l'accueil.

Prenez note qu'aucun carnet ne sera envoyé par la poste.

TOUS LES COURS CONFONDUS

ABSENCE

Un cours ne peut être repris lors d'une autre plage horaire et aucun accommodement ne peut être fait directement avec le moniteur.

ANNULATION ET REPRISE DE COURS

Pour des raisons hors de notre contrôle, comme; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, mauvaise qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit.

La reprise de l'activité se fait si possible à la fin de la session, selon le même horaire.

TRANSFERT DE GROUPE

Pour toute demande de transfert de groupe, veuillez communiquer avec nous au 418-827-8902 poste 201.

N. B. Aucun transfert ne sera fait après la troisième semaine de cours.

PERSONNEL AQUATIQUE

Les membres de notre personnel peuvent enseigner des cours différents d'une session à l'autre pour diverses raisons. Durant la période d'inscription, nous ne pouvons garantir et/ou divulguer leurs noms.

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION !

DERNIÈRE MISE À JOUR : 11 OCTOBRE 2024